

Le 22 août 2018

Par SDÉ et messenger

M^e Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable
Notre dossier : 22507-16
Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2018-109 rendue par la Régie de l'énergie le 16 août 2018 dans le cadre du dossier mentionné en objet.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé à l'analyse des enjeux soulevés par la Régie dans sa décision et considère ces derniers particulièrement pertinents et d'une importance certaine eu égard aux questions qui devront être tranchées au fond par la Régie.

Malheureusement, l'UMQ ne sera pas en mesure de participer à cette étape du dossier considérant la condition de santé temporaire de la soussignée qui ne lui permet pas de préparer et de déposer un plan d'argumentation dans le délai requis par la Régie pour ce faire.

L'UMQ écoutera avec grande attention les audiences qui se dérouleront les 4 et 6 septembre prochain, mais s'en remettra à la décision de la Régie pour cette étape du dossier.

En terminant, l'UMQ souhaite également réitérer son grand intérêt pour les enjeux soulevés dans le cadre du dossier R-4008-2017 et souligne avec empressement qu'elle poursuivra sa participation pour la suite de ce dossier.

- 2 -

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos plus distinguées salutations.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) Catherine Rousseau

/mb

Catherine Rousseau